

# Droits de douane américains

**Analyse des mesures tarifaires de l'administration  
Trump et de leurs conséquences économiques  
pour la Suisse et Genève**

Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève



## Note méthodologique

Toutes les données utilisées dans ce document proviennent de l'administration suisse (OFD, SECO, BNS), genevoise (OCSTAT) ou américaine (Bureau of Economic Analysis et Census Bureau). Les données utilisées sont systématiquement les plus récentes disponibles.

Analyse réalisée par la CCIG. Contact: [etudes@ccig.ch](mailto:etudes@ccig.ch)

Août 2025

## Table des matières

Historique .....	4
Introduction .....	5
Contexte des mesures tarifaires de l'administration Trump (2025) .....	5
Limites de l'analyse de la balance commerciale sous le seul prisme du commerce de biens .....	6
La Suisse est largement ouverte aux produits américains .....	7
Une relation économique plus large : investissements croisés .....	8
Focus sur Genève .....	8
Chiffres clés .....	10

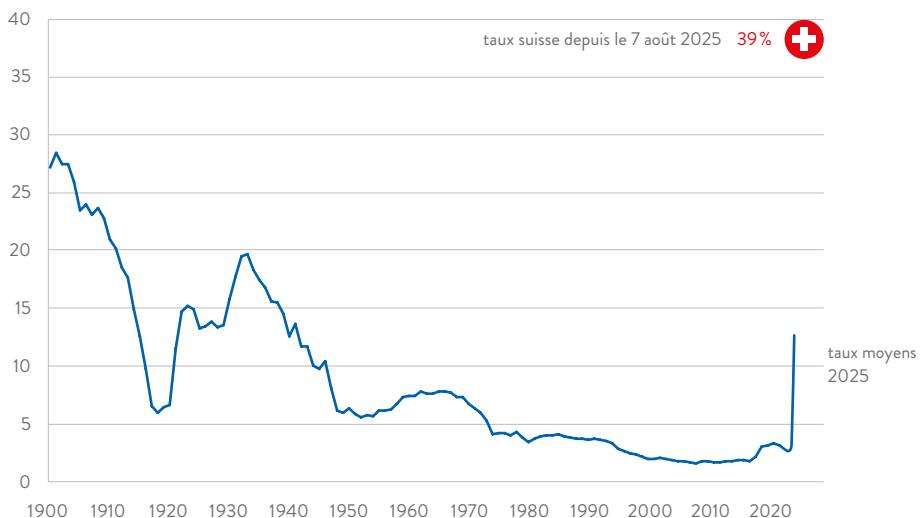
# Annonces de l'administration Trump

## Genève dans le viseur des nouvelles surtaxes américaines

### Historique

1789, le premier droit de douane américain est instauré pour financer le très jeune État fédéral et pour protéger son industrie naissante. Depuis, les États-Unis (É.-U.) ont entretenu une relation ambivalente avec le commerce international. Leurs politiques protectionnistes continuent jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, avec des droits de douane moyens atteignant près de 30 % de la valeur des marchandises à l'importation. Par la suite, les É.-U. participent activement à la libéralisation du commerce mondial, malgré quelques soubresauts comme le «Smoot-Hawley Tariff Act» de 1930 qui agrava la Grande Dépression. Cette dynamique d'ouverture est toutefois abruptement remise en cause par l'administration Trump, marquant un retour brutal et assumé au protectionnisme.

Taux moyen des droits de douane aux États-Unis (1900–2025)



## Introduction

L'économie genevoise est particulièrement exposée aux échanges internationaux, avec un tissu productif tourné vers l'exportation de biens à forte valeur ajoutée. Les États-Unis constituent le 2<sup>e</sup> partenaire commercial du canton, absorbant près de 15 % de ses exportations de biens. À l'échelle nationale, les É.-U. sont devenus en 2024 le premier marché d'exportation de la Suisse. Dans ce contexte, l'introduction en avril 2025 de nouveaux droits de douane par l'administration Trump crée un choc exogène significatif pour les entreprises suisses et genevoises.

L'annonce de l'introduction de droits de douane a provoqué une réaction massive des entreprises suisses, qui ont cherché à expédier un maximum de marchandises avant l'entrée en vigueur de la hausse tarifaire. **Une progression record est atteinte en mars 2025, +141 %** avec une augmentation des exportations de biens de la Suisse vers les États-Unis de 141 % par rapport à mars 2024. Ce mouvement témoigne de l'inquiétude des milieux économiques tournés vers l'exportation face à ces nouvelles orientations en matière de politique commerciale américaine.

## Contexte des mesures tarifaires de l'administration Trump (2025)

Le 2 avril 2025, l'administration Trump a annoncé, par décret présidentiel, l'instauration de droits de douane généralisés d'au moins 10 % sur l'ensemble des importations de biens. Avec un taux à 31 %, la Suisse se retrouve parmi les dix pays les plus touchés par cette nouvelle politique commerciale. Le 1<sup>er</sup> août 2025, l'administration Trump a confirmé et aggravé cette mesure en la relevant à 39 %. Cette décision est entrée en vigueur le 7 août 2025.



Conséquence directe: les produits suisses exportés vers les États-Unis subissent une hausse des coûts de **plus d'un tiers**. À noter que des exceptions existent, notamment pour l'or et les produits pharmaceutiques, même si ces derniers sont désormais menacés d'un taux de 100 %.

Cette décision s'appuie, en partie, sur une formule destinée à estimer le droit de douane censé équilibrer la balance commerciale entre les deux pays. Le résultat est ensuite divisé par deux, afin d'obtenir le taux «réduit», effectivement appliqué à la Suisse. Toutefois, cette méthode de calcul, propre à l'administration américaine, ne fait l'objet d'aucune utilisation internationale par d'autres pays et n'est pas reconnue par les institutions internationales comme l'OMC ou le FMI.

$$\frac{\text{Balance commerciale É.-U.- CH}}{\text{Exportation CH} \rightarrow \text{É.-U.}} \div 2 = 0.606 \div 2 = 0.303$$

*Les produits pharmaceutiques sont exemptés, mais les produits chimiques, horlogers et de bijouterie qui caractérisent les exportations genevoises sont concernés.*

### Limites de l'analyse de la balance commerciale sous le seul prisme du commerce de biens

L'approche de l'administration Trump repose exclusivement sur le solde des échanges de biens, sans tenir compte de l'échange des services. Or, la Suisse est un important importateur de services américains (notamment en matière de technologies, licences et finance). Cette omission modifie significativement la lecture d'ensemble.

En 2024

Exportations suisses de biens vers les É.-U.	<b>65,3 Mrds CHF</b>
Importations de biens américains	<b>26,6 Mrds CHF</b>
Exportations suisses de services	<b>environ 29 Mrds CHF</b>
Importations de services américains	<b>environ 49,4 Mrds CHF</b>

En agrégeant biens et services, l'excédent suisse se réduit nettement par rapport à la seule balance des biens.



La méthode employée par l'administration américaine mène ainsi à une lecture partielle des relations commerciales bilatérales entre les deux pays. L'excédent est divisé par deux si l'on tient compte du commerce des services. À noter que la méthodologie pour estimer les valeurs pour les services peut varier. Selon les données de l'administration américaine, le solde pour les services est de 29,7 milliards de dollars (environ 26,4 Mrds CHF). Les données américaines réduisent donc encore davantage le solde total en faveur de la Suisse qui serait réduit à 12,1 milliards de francs suisses.

### La Suisse est largement ouverte aux produits américains

La Suisse a supprimé ses droits de douane sur les produits industriels le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Les droits de douane moyens sont inférieurs à 2 %. Seuls les produits agricoles, aliments pour animaux et produits de la pêche sont taxés.

En 2024, les importations suisses de biens américains ont atteint **3 341** dollars par habitant, contre **1 170** dollars au Royaume-Uni et **824** dollars dans l'Union européenne.

Importations de biens américains par habitant



## Une relation économique plus large : investissements croisés

Au-delà du commerce de biens et services, la relation économique entre la Suisse et les États-Unis repose sur des flux d'investissements directs très importants :

La Suisse est le 6<sup>e</sup> investisseur étranger aux É.-U., avec un stock d'investissements de 352 Mrds CHF.

Elle est le 1<sup>er</sup> investisseur étranger en R&D avec 14,7 Mrds USD investis en 2022.

Les entreprises suisses aux É.-U. paient les salaires moyens les plus élevés parmi les groupes étrangers (131 100 \$).

Environ 317 000 emplois dépendent directement de filiales suisses aux É.-U.

Les É.-U. comptent également parmi les principaux investisseurs en Suisse, avec environ 1100 entreprises américaines employant près de 104 000 personnes. Ces chiffres témoignent d'une interdépendance économique étroite bien au-delà du solde commercial.

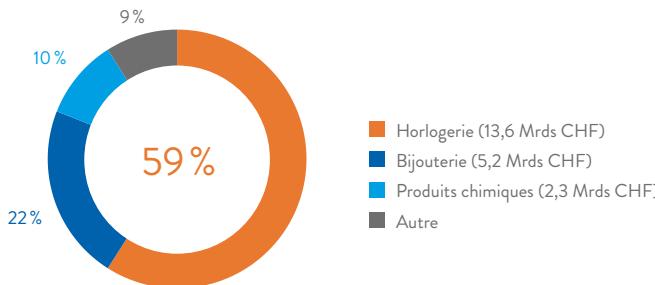
### Focus sur Genève

Le canton de Genève se classe au deuxième rang des exportateurs suisses, derrière Bâle, avec 23 milliards de francs suisses d'exportations en 2024 (hors or). Ses ventes à l'étranger se concentrent principalement sur trois secteurs: horlogerie, bijouterie et produits chimiques.

Ce profil rend le canton particulièrement vulnérable à cette hausse des droits de douane. Malgré la progression constante de ses échanges avec l'Asie, les États-Unis demeurent le premier débouché des exportations genevoises, avec plus de 3,5 milliards de francs, soit environ 15,5 % du total. Bien que Genève puisse compter sur une solide diversification de ses marchés d'exportation, des droits de douane aussi conséquents ne manqueront pas d'affecter son tissu industriel, et, par ricochet, l'ensemble

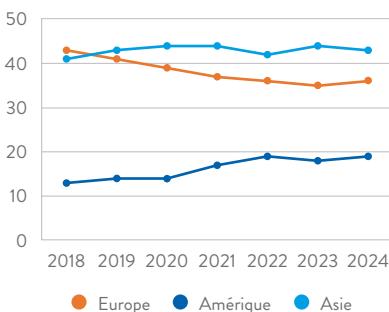
de l'économie cantonale. Sur la base des exportations de 2024 – en faisant abstraction des effets dynamiques et en soustrayant les produits pharmaceutiques provisoirement exemptés – les droits de douane américains représenteraient **un surcoût d'environ 1,4 milliard de francs**.

Exportations genevoises par catégorie de biens

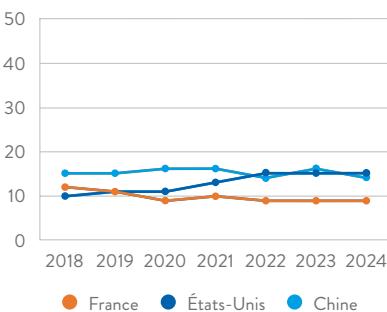


Les conséquences prévisibles sont une hausse des prix pour les consommateurs américains, une réduction des marges pour les exportateurs genevois et une baisse du volume des échanges. Pour l'économie genevoise, le risque est évident: perte d'emplois industriels, diminution des recettes fiscales et recul des flux d'investissements.

Évolution des parts d'exportations genevoises par continents (les trois plus importants)



Évolution des parts d'exportations genevoises par pays (les trois plus importants)



## Chiffres clés

**8%**

part du commerce mondial des É.-U.

**39%**

droits de douane  
Suisse → É.-U.

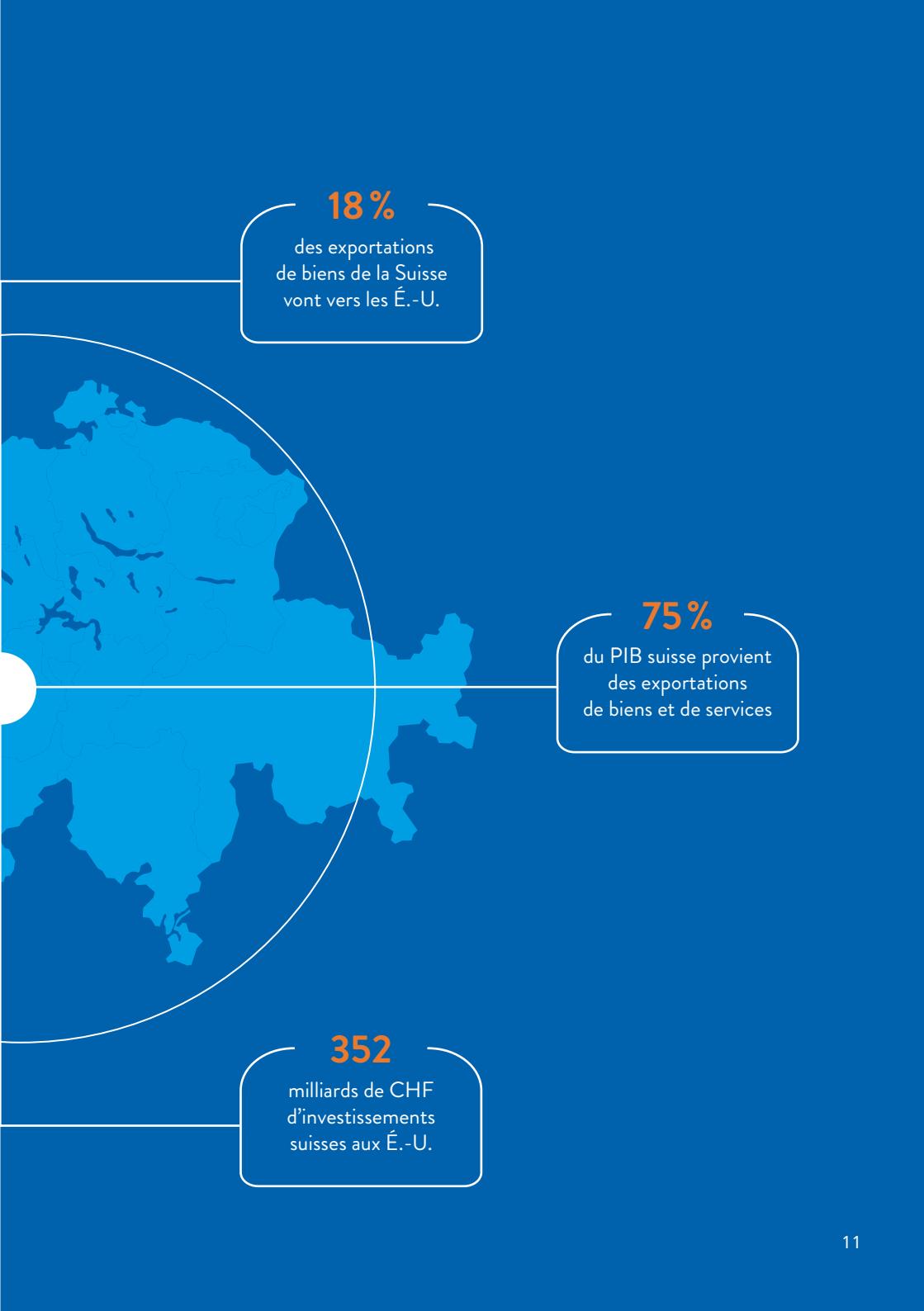
**2<sup>e</sup>**

canton exportateur de Suisse

**15%**

des exportations sont à destination des É.-U.





**18 %**

des exportations  
de biens de la Suisse  
vont vers les É.-U.

**75 %**

du PIB suisse provient  
des exportations  
de biens et de services

**352**

milliards de CHF  
d'investissements  
suisses aux É.-U.



Chambre de commerce, d'industrie  
et des services de Genève

Depuis 1865

Assurer une économie forte

Promouvoir les entreprises membres

**Maison de l'économie**

Bd du Théâtre 4 – 1204 Genève

Tél. +41 22 819 9111

[www.ccig.ch](http://www.ccig.ch)

